

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 5 septembre 2016

OBJET

**01 – CREATION D'EMPLOIS SAISONNIERS POUR LES  
STRUCTURES ENFANCE-JEUNESSE SUR L'ANNEE  
SCOLAIRE 2016-2017**

N° 2016-09-01

NOMENCLATURE : 4/1/1

L'an deux mille seize, le cinq septembre à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le vingt-six août 2016, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

**Présents : 24**

**Votants : 29**

Alain ROYER, Catherine CADOU, Gil RANNOU, Frédéric CHAPEAU, Marie-Madeleine REGNIER, Mickaël MENDES, Catherine HENRY, Philippe LEBASTARD, Jean-Claude SALAU, Florence CABRESIN, Magali LEMASSON, Thierry GICQUEL, Elisa DRION, Catherine RENAudeau, Damien CLOUET, Isabelle GROLLEAU, Lionel BROSSAULT, Valérie ROBERT, Gwénola LEBRETON, Aurora ROOKE, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Jean-Pierre TUAL

**Pouvoirs : 5**

Michel RINCE donne pouvoir à Lionel BROSSAULT  
Yvon LERAT donne pouvoir à Alain ROYER  
Chantal PERRUCHET donne pouvoir à Damien CLOUET  
Martine MOREL donne pouvoir à Emmanuel RENOUX  
Joëlle CHESNAIS donne pouvoir à Alain BLANCHARD

**Nombre de membres :**

en exercice.....29  
présents.....24  
ayant un pouvoir...5  
votants.....29

**Délibération**

**Rapporteur : Catherine CADOU**

Pour faire face aux besoins d'encadrement et de surveillance des enfants le mercredi au Centre de loisirs et pendant les petites vacances scolaires (Toussaint, Noël, février et Pâques) sur l'ensemble des structures enfance-jeunesse, il est nécessaire de recruter des adjoints d'animation de 2<sup>ème</sup> classe contractuels :

**Au centre de loisirs**

12 postes pour les mercredis

14 postes pour les petites vacances scolaires

**Au Service Animation Jeunesse**

2 postes pour les mercredis, vendredis et samedis

3 postes pour les petites vacances scolaires

**Au Tremplin**

2 postes pour les mercredis

2 postes pour les petites vacances scolaires

Le nombre de postes variera en fonction du nombre d'enfants inscrits.

Ces animateurs de loisirs seront rémunérés sur la base d'un forfait journalier.

Accusé de réception en préfecture  
044-214402091-20160905-2016-09-05-DE01-  
DE  
Date de télétransmission : 07/09/2016  
Date de réception préfecture : 07/09/2016

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de 29 Voix pour, décide :**

- D'EMETTRE un avis favorable à la création des postes d'adjoints d'animation de 2<sup>ème</sup> classe pour les structures enfance-jeunesse sur l'année scolaire 2016-2017, selon ce qui précède ;
- D'AUTORISER M. le Maire à procéder aux recrutements.

Pour extrait conforme,

Le 5 septembre 2016,

Le Maire,

**Alain ROYER**

